

*ISRA\_L/LIBAN*

**Amnesty International demande la libération de tous les otages**

*Index AI : MDE 02/001/01*

**DÉCLARATION PUBLIQUE**

Amnesty International a demandé ce jour (mercredi 10 octobre 2001) la libération de tous les otages retenus par le gouvernement israélien et par le groupe armé libanais Hezbollah.

*« L'utilisation d'individus comme otages est interdit en matière de droit international relatif aux droits humains et de droit international humanitaire, a déclaré l'organisation. Toutes les personnes retenues comme otages doivent être libérées immédiatement et sans condition. »*

Le 7 octobre a marqué le premier anniversaire de la capture par le Hezbollah de trois militaires israéliens, Binyamin Avraham, Omar Suad et Adi Avitan. Le Hezbollah a joué un rôle majeur dans la résistance armée à l'occupation israélienne dans le sud du Liban et ses forces opèrent encore aujourd'hui dans cette région. Les trois hommes ont été

capturés alors qu'ils patrouillaient dans la région des fermes de Sheba, située à la frontière entre le Liban et la partie du plateau syrien du Golan occupée par Israël. Une semaine plus tard, un colonel de réserve israélien, Elhanan Tenenboim, était enlevé – dans un pays d'Europe, semble-t-il.

Au cours des douze mois qui ont suivi leur capture, les quatre hommes ont été privés de tout contact avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et n'ont apparemment pas été autorisés à recevoir du courrier ni à écrire à leurs proches.

*« La possibilité d'entrer en contact avec le CICR est un droit fondamental de tout individu capturé dans un conflit armé, a déclaré Amnesty International. Nous déplorons cette détention au secret sans possibilité de contact avec le CICR et sans possibilité de donner ou de recevoir des nouvelles. »*

On croit savoir que les quatre Israéliens sont considérés comme « monnaie d'échange » et qu'ils pourraient être échangés contre des ressortissants libanais eux-mêmes retenus comme otages

en Israël. Le cheikh Abd al Karim Obeid et Mustafa al Dirani se trouvent depuis des années en Israël dans un lieu de détention tenu secret et n'ont la possibilité de communiquer qu'avec leur avocat. Selon certaines informations, le Hezbollah a également réclamé la libération de 16 autres Libanais impliqués dans des attaques à mains armées contre des militaires ou des civils israéliens et qui purgent des peines – prononcées par les tribunaux militaires israéliens allant jusqu'à cinq cent quarante deux années de prison.

Le cheikh Abd al Karim Obeid a été enlevé à Jibshit, au sud du Liban, en juillet 1989. Cela fait maintenant douze ans qu'il est détenu en Israël sans inculpation ni jugement. Le CICR, après s'être heurté pendant plus de dix ans à

Le 23 août 2001, la Cour suprême israélienne a statué que le CICR devait être autorisé à prendre contact avec les deux hommes, mais quarante-huit heures plus tard, en réaction à une requête formulée par les familles des otages israéliens, la même Cour a rendu une décision refusant le droit de visite aux deux prisonniers. En

une interdiction de visite, a finalement été autorisé à le voir, mais seulement pendant une courte période ; en janvier 2001, il s'est de nouveau vu refuser le droit de visite. Mustafa al Dirani est le chef du groupe armé libanais à l'origine de la détention – jusqu'en 1989 – du navigateur israélien « disparu » Ron Arad ; il a été enlevé dans son village de Qasarnaba au Liban et transféré en Israël au mois de mai 1994. Après son arrestation, il a subi des actes de torture ; il a notamment été battu et soumis à des traitements dégradants, sans jamais avoir été inculpé, ni jugé, ni autorisé à voir des représentants du CICR. Ces deux détenus se trouvent sous le coup d'un mandat de détention administrative pouvant être reconduit pour une durée illimitée.

2000, elle avait ordonné la libération de 13 autres Libanais retenus comme « monnaie d'échange », mais elle avait donné son accord pour le maintien en détention du cheikh Abd al Karim Obeid et de Mustafa al Dirani.

« En tant que haute partie contractante des Conventions de Genève, Israël a accepté

*solennellement des obligations qu'il ne remplit pas, a déclaré Amnesty International. Non seulement la détention d'otages est interdite, mais encore les personnes emprisonnées au cours d'un conflit armé ne devraient jamais être privées de leur droit fondamental de saisir le CICR. » •*

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : [http : //www.amnesty.org](http://www.amnesty.org).